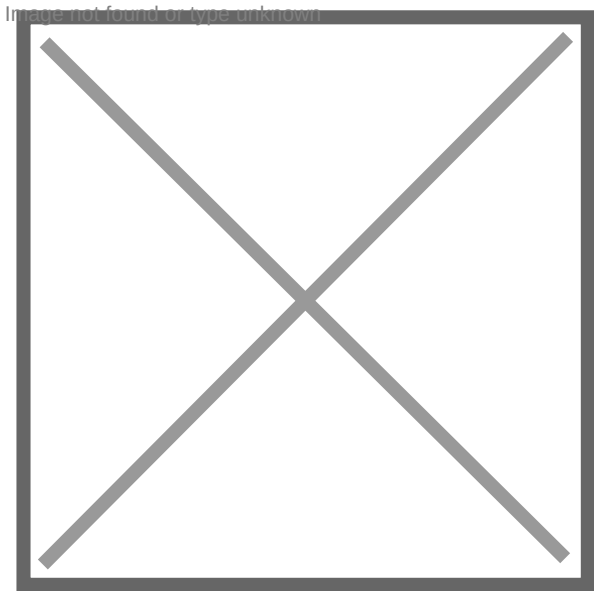




Travail et paiement jours feries

Par **gaudil**, le **22/11/2008** à **07:56**

bonjour rnrnetant dp dans mon entreprise .je m interoge sur certaines dispositions de mon contrat de travail .il est dis que sur mon contrat et sur certains de mes collegues ." nous attirons egalement l attention de mr :::::::::: sur le fait qu' en raison de l 'oranisation de nos productions , il est demande aux salaries de travailler habituellement une partie des jours feries ." ma question est simple travailles les jours feries pas de probleme mais pour quel salaire ?.Ma convention metallurgie dit que tous les jours feries travailles exeptionnellement seront payer double .mon patron dis que ce n est pas exeptionnel donc pas double .a savoir en 2008 on a travailler 1 jour ferie